



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06
Tél. 04 91 17 97 67
cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr
www.dgfip.cgt.fr/013/

Juin 2017

Le programme de Macron :

il y a des choix qui ne trompent pas !

Le choix de nommer un premier ministre issu du parti qui depuis les débuts de la 5^e République représente les intérêts des magnats de la finance toujours enclins à fustiger la dépense publique, les fonctionnaires et les droits sociaux ne trompe pas. Celui de confier la politique économique, budgétaire et fiscale à deux représentants de ce même courant montrent clairement la volonté de poursuivre et amplifier la politique des cadeaux aux entreprises et des mauvais coups fiscaux pour les salariés.

Les projets annoncés de réduction du taux de l'IS à 25% et de pérennisation du CICE (20 milliards cette année) sous forme d'exonération de charges sociales en sont la concrétisation.

La baisse des dites « charges » sociales patronales et leur compensation par une augmentation de la CSG aussi. Car c'est aux patrons que va profiter directement la baisse des cotisations, qui sont en réalité un salaire indirect, alors que l'augmentation de la CSG pèsera, elle, sur l'ensemble des particuliers, à commencer par les salariés et retraités.

Elle rappelle la TVA sociale que Sarkozy voulait mettre en place et relève de la même démarche.

Mais le plus significatif est le fait que le gouvernement se fixe comme première tâche de faire passer des ordonnances pour aller plus loin dans le démantèlement du droit du travail.

Mauvais procès et vieilles recettes

Pour lutter contre le chômage, Emmanuel Macron veut déréguler davantage le marché du travail. L'exercice, expérimenté depuis trente ans en France, est pourtant resté inefficace.

Qu'il commence par là, qu'il en fasse une urgence est particulièrement révélateur du fait que la priorité de ce gouvernement est de s'appuyer sur les mauvais coups portés aux salariés par le précédent pour les aggraver et « terminer le travail » au compte des puissances financières.

Car aucun doute n'est permis : en étendant la logique de la loi El Khomri, en donnant maintenant la priorité à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche dans tous les domaines, en permettant au patron d'imposer un référendum s'il n'a pas réussi à arracher un accord qui avalise le blocage des salaires ou l'augmentation de la durée du travail, en permettant aux patrons de licencier discrétionnairement sans risquer d'avoir à verser de fortes indemnités, en instaurant une représentation unique des personnels pour en finir avec le fonctionnement autonome du CHS et l'institution des délégués du personnel porteurs des revendications, c'est bel et bien à un laminage des droits des salariés que le projet d'ordonnances conduit.

Pour couronner le tout, le Code du travail devrait disparaître pour faire place à un texte allégé.

Sources Médiapart :

Le 28 juin, soit juste dix jours après le second tour des élections législatives, le projet de loi sera examiné en conseil des ministres pour être voté par le Parlement entre le 24 et le 28 juillet en session extraordinaire.

Selon cet agenda précipité, l'envoi des ordonnances au conseil d'État, première étape vers l'adoption des textes visant le fond de la réforme, se fera le 28 août au plus tard.

Le programme de Macron se fixe aussi pour objectif de développer l'ubérisation au motif que « *tout le monde ne veut pas devenir salarié* ».

<https://www.mediapart.fr/journal/france/310517/le-calendrier-ultra-serre-des-ordonnances-sur-le-travail>

Date	Evènement	Commentaires
Mercredi 14 juin	Envoi du PJH au Conseil d'Etat	
Mardi 20 juin	Examen par la section sociale	
Jeudi 22 juin	Examen par l'AG du Conseil d'Etat	
Mercredi 28 juin	Examen du PJH en conseil des ministres	
Semaine du 24 au 28 juillet	Examen et adoption du PJH au Parlement	-Recours devant le CC possible
Vendredi 28 juillet	Fin des travaux légistiques à la DGT	
Vendredi 28 août	Au plus tard Envoi des ordonnances au CE	
Semaine du lundi 4 au vendredi 8 septembre	Consultations obligatoires : CNNC, COCT, CSP	
Mardi 12 septembre	Au plus tard : section sociale	
Jeudi 14 septembre	AG du Conseil d'Etat	
Vendredi 15 septembre	Relecture au SGG des ordonnances	
Mercredi 20 septembre	Adoption du paquet d'ordonnances en Conseil des ministres	

S'il veut ouvrir l'indemnisation chômage aux non salariés, c'est pour accroître massivement le nombre d'auto entrepreneurs alors qu'ils sont déjà plus d'un million à subir, dans l'immense majorité des cas, ce statut de super exploitation qui se caractérise par un retour au contrat de louage de service du 19ème siècle en lieu et place des garanties du contrat de travail.

Parallèlement il fait comme si les 6 millions de chômeurs de toute catégorie étaient responsables de leur situation d'exclusion du monde du travail et entend les soumettre à un chantage permanent à la radiation pour les inciter à devenir auto entrepreneurs -tout se recoupe ! - et réaliser ainsi des milliards de coupe budgétaire sur l'assurance chômage.

Des salariés de plus en plus privés de droits et une couche de plus en plus importante de travailleurs rendus précaires à vie :

voilà quel est le programme de Monsieur Macron vis à vis du « privé » !

La fonction publique aussi est dans le collimateur :

En témoigne le choix qui a été fait de faire purement et simplement disparaître le ministère de la fonction publique et d'en transférer les attributions au nouveau ministère dit de « l'action et des comptes publics ».

C'est une première particulièrement significative qu'un gouvernement ne comporte ni ministère, ni secrétariat d'Etat à la Fonction Publique.

Car faire passer la fonction publique et la sécurité sociale sous la coupe du budget dirigé par un homme de droite signifie que pour ce gouvernement la fonction publique et la sécu représentent d'abord un coût à réduire.

Voilà quel est le cap fixé pour la fonction publique !

Il faut ajouter que cette politique verra ses effets démultipliés parce que les choix du gouvernement d'augmenter de manière importante les budgets militaires (ce n'est pas pour rien non plus que la deuxième visite à l'étranger de Macron a été de se rendre au Mali pour visiter le dispositif Barkane qu'il compte renforcer), de renforcer les effectifs de police (+ 10 000) et les places en prison (+ 15 000) conduisent inévitablement, dans un contexte d'austérité budgétaire, à renforcer les coupes claires dans tous les autres budgets. Ce n'est pas un hasard si au moment où disparaît le ministère de la fonction publique réapparaît un ministère des armées.

Cela annonce les 120 000 suppressions de postes programmées – dont 50 000 pour l'État), les 15 milliards de coupes dans les dépenses de santé, le projet de réforme des retraites avec introduction du régime par points et la politique de coupes budgétaires vis à vis de la fonction publique.

D'ailleurs cela n'a pas tardé.

A peine installé, celui qu'il faut appeler le «*ministre des coupes budgétaires*», Darmanin, a annoncé le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires.

«**Outre les incertitudes sur le caractère général et égalitaire d'éventuelles compensations [que l'on nous a aussi évoqué], le jour de carence demeure une mesure vexatoire entretenant le mythe du fonctionnaire abusant des arrêts maladies**», commente pour sa part Baptiste Talbot, secrétaire général de la CGT services publics. (gazette des communes 31/05/2017)

Quant à la réforme des retraites envisagée, elle est aussi importante que la réforme du droit du travail car le projet consiste à réaliser ce que ni Fillon en 2003, ni Sarkozy en 2010, ni Hollande n'ont eu le courage de faire : remplacer le code des pensions par un système de retraite par points commun à tous les salariés.

Il s'agit d'un changement de système :

La « réforme » consiste à sortir nos pensions du budget de l'Etat, avec la garantie de versement que nous assure le Code des Pensions, pour basculer dans un système par points commun à tous les salariés où les cotisations sont définies (on sait ce qu'on paye) et les prestations conditionnelles (on ne sait pas ce qu'on aura parce que la valeur des points est fonction de variables telles que l'espérance de vie ou bien l'état de l'économie).

Autrement dit, on passe d'un régime fonction publique où les droits sont définis et garantis à un système où les droits ne sont plus définis, ils deviennent aléatoires.

Il s'agit d'une remise en cause directe et fondamentale d'un pan entier de notre statut qui est motivée par le fait que nos pensions représentent une part croissante du budget de l'état dont la charge s'alourdit au fur et à mesure des départs à la retraite. L'objectif de la réforme est d'y remédier en subordonnant nos droits à la situation économique, budgétaire, à l'évolution de l'espérance de vie...

Pour ce qui est de la réforme de la TH et l'exonération de 80% des ménages, si l'annonce ne peut qu'être populaire dans un premier temps (quoique la question de savoir par quoi elle sera remplacée demeure entière), elle est surtout un moyen de mettre la pression sur les collectivités, de les tenir à la gorge financièrement pour les obliger à mettre en œuvre le plan de 70 000 suppressions d'emplois attendu par le gouvernement.

Au delà de l'effet sur les missions des services compétents de la DGFIP qui sera un nouvel argument pour justifier la poursuite de suppressions massives de postes à la DGFIP, **cette réforme est appelée à nous concerner car elle impacte, elle aussi, le statut.**

En effet Le gouvernement a annoncé que les collectivités seraient autorisées à recruter

hors statut et que la rémunération des personnels des collectivités serait dissociée du point d'indice fonction publique pour leur donner la main sur leur politique salariale et faciliter la mise en œuvre de ce plan.

Or la fin de la hausse uniforme du point d'indice, c'est le début du démantèlement du mode de rémunération fonction publique et la remise en cause du titre 1 du statut de la fonction publique.

Les augmentations en points d'indice sont donc clairement dans la cible.

Ce n'est pas pour rien que Darmanin, le nouveau ministre des comptes, a exclu toute négociation indiciaire sur 2017

Macron, lui-même, dans une interview du 13 avril auprès de la revue Acteurs Publics a dénoncé le système de revalorisation uniforme par le point d'indice en expliquant : « ce système est contraire à la politique d'autonomie et de responsabilité que je défends »

Cette politique est destinée à être appliquée immédiatement dans l'enseignement où le plan du gouvernement consiste à développer au maximum l'autonomie des établissements et à **donner aux chefs d'établissement le pouvoir de recruter librement les enseignants et de récompenser leurs « mérites »**.

Pour ce qui nous concerne, elle consiste à s'appuyer à fond sur les dispositions telles que le RIFSEEP, la suppression des réductions mois réalisées par PPCR, la déconcentration de la gestion que le précédent gouvernement a entrepris de faire passer, sur la généralisation des bilans de compétence pour mettre en place le salaire dit au mérite et les parcours professionnels entièrement sous la coupe des directions.

Cette politique est destinée à être mise en œuvre par un « *dialogue social original* », selon la déclaration faite par Darmanin, qui devra être interministériel et viser à la modernisation du service public.

Autrement dit, le programme du gouvernement, reprend l'objectif formulé par Macron dès septembre 2015 en déclarant : « *le statut n'est plus adéquat* » : c'est feu sur les statuts particuliers, sur les garanties du statut pour mettre en place la mobilité interministérielle.

Dans ce cadre les statuts particuliers DGFIP, les agents de la DGFIP sont plus que jamais en première ligne.

Droit du travail, statut, retraites , sécurité sociale, c'est donc bien à un gouvernement de combat contre les salariés et fonctionnaires auquel nous sommes confrontés.

D'ailleurs le gouvernement entend se donner les moyens du combat :

Ce n'est pas un hasard si a été désigné comme directeur de cabinet de M Macron le préfet Strzoda qui s'est illustré en Bretagne contre la mobilisation travail en se situant à l'avant pointe de la répression, ce qui lui a valu le surnom de monsieur Flash ball. A l'évidence, le gouvernement actuel entend poursuivre et aggraver le tournant autoritaire que Valls avait personnellement incarné et qui s'est traduit par l'utilisation de nouvelles techniques de répression contre les manifestants lors de la mobilisation contre la loi travail ainsi que par une répression féroce contre les militants syndicaux dans les entreprises concrétisée par une vague sans précédent de licenciements avalisés systématiquement par le ministère El Khomri.

Code du travail, droits à pension des fonctionnaires, garanties statutaires :

COMME ELLE L'A TOUJOURS ETE, LA CGT SERA PRESENTE

POUR REpondre PAR LA MOBILISATION !

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !